

Sous-groupe 2 : Transmission, Les arts à l'école : Daniel Wolf

Mesdames et Messieurs bonjour. Je parle au nom d'un groupe de personnes qui a souhaité réfléchir sur les relations entre les Arts – disons plus précisément entre les disciplines artistiques et notre système éducatif public. C'est un très grand sujet. Et nous sommes encore loin d'en avoir fait le tour.

Après avoir dressé un premier état des lieux, notre commission souhaite exposer publiquement certains problèmes, et rappeler quelques principes. Notre travail devrait être poursuivi et nous souhaitons qu'on nous signale nos lacunes et nos oublis.

D'abord cette évidence : Les arts ne sont pas absents de l'école genevoise. C'est l'un des grands acquis de l'ère André Chavanne et de sa volonté de démocratiser l'accès aux études. Beaucoup d'applications ont été mises en places à ce moment-là et le bilan général des disciplines artistiques dans l'enseignement obligatoire est considérable.

Mais l'école d'aujourd'hui n'est plus celle des années soixante. Les visées, les représentations, les valeurs, tout a bougé, et parfois carrément changé de place et de sens. Telle ouverture ou proposition artistique destinée aux élèves peut avoir perdu sa nécessité de départ, tel cours de sensibilisation s'est peu à peu vu assigner une tâche imprévue ou paradoxale... Et il arrive souvent aussi la raison économique vienne casser la logique éducative. Bref de l'impensé se glisse peu à peu dans les plus beaux des systèmes, de l'*entropie institutionnelle* vient brouiller les projets et les exigences. Bref : c'est peu dire que le plan d'ensemble de l'école genevoise n'est plus lisible, et *a fortiori* la place des arts en son sein.

On peut aborder le sujet par deux voies distinctes, il y a deux valeurs à prendre en considération et elles ne sont pas antagonistes :

La première est la qualité de notre système éducatif public, et l'accès qu'il donne à une éducation artistique pour chacun.

Le second aspect est la vitalité et la richesse de nos expressions culturelles, que nous devons en partie à la présence des artistes dans nos écoles.

Premier aspect : le rôle des branches dites « artistiques » dans les programmes scolaires.

D'abord cette précision : les **disciplines artistiques** doivent être considérées comme des pratiques ou des modèles d'apprentissage au service du développement de l'individu. La question de l'accès à l'art (l'Art pour l'Art) n'étant qu'un effet induit par une pratique régulière.

Immédiatement une première question qui se pose :

Etant donné qu'il a été largement démontré qu'un apprentissage des bases de la musique (par exemple) profite à l'ensemble des apprentissages scolaires, nous sommes en droit de nous demander pourquoi l'école publique n'offre pas ou n'impose pas de tels apprentissages à tous les élèves. Quel sont les freins, les résistances, les argumentaires, les difficultés techniques, etc. ?

Pour éclaircir la discussion, nous avons identifié quatre conceptions et admis quatre objectifs distincts dans l'enseignement des branches artistiques. Ces quatre perspectives sont complémentaires et non concurrentes.

- 1- Donner à l'enfant la possibilité de produire des objets personnels, par opposition aux travaux de reproduction et de répétition. Favoriser sa « créativité ».
- 2- Entraîner l'enfant à des pratiques qui stimulent et renforcent la faculté d'apprendre en elle-même. Le travail sur la discipline artistique comme paradigme de tout apprentissage. (On pense ici aux arguments utilisés pour la défense de l'enseignement du latin : une branche pour «apprendre à apprendre».) Bien des disciplines artistiques peuvent être qualifiées « d'exactes » ; elles sont sélectives dans la mesure où elles exigent une accumulation de connaissances, ainsi que de la

mémorisation. L'exemple idéal étant le solfège, mais la danse répond aussi à ces critères...

3- L'Eveil aux œuvres, la sensibilisation à la création artistique la plus haute. Transmission d'une histoire des arts : initiation aux formes, aux codes, aux concepts, aux présupposés des différents langages artistiques. (Par exemple : posséder des éléments de culture biblique et chrétienne pour comprendre la peinture classique européenne). Donner des clés de lecture.

4 - Mise en contact directe des écoliers avec la très riche offre artistique locale.

Questions : Ces différents objectifs pédagogiques ont-ils chacun leur protocole d'application spécifique ? Et font-ils l'objet d'une mise en œuvre concertée ?

Il semble plutôt qu'aujourd'hui, dans l'école genevoise, tout enseignement artistique peut être remplacé par un autre enseignement artistique. Manifestement, c'est la gestion des postes des maîtres spécialisés dans ces branches qui est devenue le facteur le plus déterminant dans l'élaboration des programmes. On induit ainsi que tout se vaut, que tout est équivalent du moment qu'on a payé son tribut aux «Arts». Cette indifférenciation est, de fait, la démarche la plus anti-artistique qui soit.

Comme il a été dit, il existe à Genève des enseignements artistiques divers et nombreux. Nous en sommes en grande partie redevables à une volonté de démocratisation de la société par l'école. Ce principe général de démocratisation, par un accès à la culture offert à l'école, est aujourd'hui attaqué de diverses manières. Et pour ce qui regarde les branches artistiques, nous assistons à leur progressive assignation au concept de l'«enseignement à la carte», qui se traduit par ce que l'on appelle le système des «options». (On est en droit de penser que cette école *à la carte* est le cheval de Troie de ceux qui rêvent d'un service public minimal.)

Explication et illustration de ce phénomène : Il y a quelques années, on a vu apparaître au Cycle d'Orientation la notion d'«options». L'élève est supposé choisir librement un

bouquet de branches qui correspondent à ses talents et/ou projets. Ainsi, on a vu une «option artistique» se profiler face à une «option scientifique». En pratique, cela suppose que l'on retire des filières d'excellence (classique et scientifique) les diverses disciplines artistiques et qu'on les rassemble dans l'«option artistique». Si ce système permet de préserver l'emploi des enseignants spécialisés, il ne fabrique en réalité qu'une option «par défaut», à l'usage des élèves qui sont en délicatesse avec le travail scolaire. Les disciplines artistiques étant par nature plus délicates à évaluer, certains élèves, en s'y réfugiant, parviennent ainsi à échapper temporairement à la sélection. Ils le paieront plus tard, souvent trop tard. Au Collège. Les disciplines artistiques servent alors d'écran de fumée devant la réalité de l'étude et collaborent à un jeu de dupes qui ne peut, à terme, que les desservir. Littéralement, elles se trouvent déclassées. Elles aussi finiront par le payer.

Questions :

- Quelles leçons l'autorité scolaire a-t-elle tiré des effets pervers accompagnant ce miroir aux alouettes que sont les «options artistiques» ? Peut-on accéder à la statistique qui évalue les performances dans le post-obligatoire de ces élèves versés – et souvent déversés - dans l'art ?
- Comment les enseignants spécialisés doivent-ils en conscience se comporter une fois qu'ils ont compris qu'on les instrumente au profit d'une école qui discrètement mais sûrement se détourne du grand projet social que fut la démocratisation des études ?

Et puis : on entend dire parfois que des pressions seraient exercées auprès du DIP pour qu'on en revienne à une école publique qui se concentrerait sur les «fondamentaux», à savoir, en gros, *lire-écrire-compter*. Le reste, le désigné comme non-essentiel, devrait s'effacer discrètement. Dans cette optique, l'enseignement artistique, pour précieux qu'il soit, devrait évidemment retourner dans ce secteur privé dont il n'aurait jamais dû sortir. On comprend bien que ces thèses proviennent des milieux politiques pour qui la formation des élites est le fait d'une reproduction sociale par héritage.

Par conséquent, nous demandons, et nous insistons, pour que des enseignements artistiques soient maintenus dans toutes les filières et que ces branches ne se transforment pas systématiquement en passe-temps facile pour les élèves rétifs à l'étude.

Questions : Si l'École publique renonce à former ces élites dont toute société a besoin, qui s'en chargera ? Réponse évidente : les écoles privées, qui ne demandent que cela et dont on connaît la prospérité et la prolifération par les temps qui courent.

Second aspect : la place de l'artiste-enseignant.

Rares sont les artistes qui n'ont jamais enseigné, qui n'enseignent pas ou qui n'auront jamais à le faire. En forçant un peu le trait, on peut dire que l'une des facettes du métier d'artiste est la transmission d'une expérience singulière et d'un savoir spécifique. De plus, nombreux sont ceux qui regardent leur rôle de formateur comme une école pour eux-même et comme l'atelier de leur propre recherche.

Par nécessité économique, ou par goût, par vocation, que ce soit auprès d'enfants, d'amateurs ou de professionnels ; engagés pour des stages ponctuels ou dans des emplois fixes ; en cours privés ou dans les conservatoires et les écoles d'art, mais aussi dans l'enseignement généraliste, les artistes participent à l'effort éducatif de la société.

On pourrait même avancer qu'en terme de volume de prestations, à l'échelle d'une région comme la nôtre, ou même à l'échelle européenne, la transmission du savoir et des techniques représente la principale activité des artistes (ou disons de l'ensemble de ceux qui se sont formés comme tels). Ce qui signifie, toujours en terme de quantité, et vu globalement, que l'enseignement est souvent la première source de revenus pour nombre de professionnels – et cela même pour des artistes notoirement reconnus.

Il s'ensuit qu'une partie non-négligeable de l'activité et de la production artistique de notre ville est indirectement mais indubitablement financée par les salaires versés aux artistes-enseignants. Par conséquent - poussons la logique jusqu'au bout - la richesse de l'activité culturelle dépend de l'importance et de la place que la cité octroie aux artistes dans son système éducatif !

Cette double appartenance de l'artiste-enseignant à des univers professionnels distincts, quasi opposés quant à leur régimes temporels (régulier/intermittent), n'est possible qu'à

la condition que l'autorité scolaire l'accepte et même la soutienne en toute connaissance de cause. Pour l'artiste qui enseigne, c'est la question vitale. Pour la collectivité, l'enjeu en est la densité et la qualité de sa vie culturelle.

Si les Ecoles professionnelles sont évidemment désireuses de compter parmi leurs enseignants des artistes en activité, et qu'elles en acceptent par avance les exigences (horaires particuliers, congés fréquents), il n'en va pas de même dans l'enseignement généraliste. L'enseignant-artiste s'y trouve alors dépendant de la bonne volonté de son supérieur hiérarchique immédiat, à savoir son directeur d'établissement. Ainsi, par exemple, à la suite d'un changement à la direction de son collègue, tel artiste, jusque là considéré comme tel par son supérieur, peut se retrouver en butte aux agacements et aux refus de son nouveau directeur, partisan d'un corps enseignant parfaitement homogène.

Question : l'Autorité scolaire pourrait-elle énoncer une position de référence sur ces questions, afin de remédier à la grande disparité des conditions faites à l'artiste-enseignant d'un établissement à l'autre ?

Voilà où nous en sommes. En vue du Forum 3 il nous examinerons les questions suivantes :

- **Les rapports entre les acteurs culturels et les institutions scolaires. Nous avons bien compris que du côté du DIP il y avait aussi la volonté de mettre en place de nouvelles instances de concertations. Nous en prenons acte.**
- **La formation professionnelle pour les artistes (les Hautes Ecoles etc.)**
- **La formation des enseignants généralistes aux branches artistiques.**
- **Et aussi la formation continuée pour les artistes (pour reprendre la belle formulation d'André Steiger).**

Je vous remercie de votre attention...

DW